



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 071-217103787-20260409-AG14_2026-AR



Commune de Rully
5 Place de la Mairie

71150 RULLY

ARRÊTÉ DU MAIRE AG14-2026

OBJET : NOMINATION DES MEMBRES EXTERIEURS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CONSEIL COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
RULLY

LE MAIRE DE RULLY,

VU les articles L 123-6 et R 123-11 et R 123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération n° 2026-22 en date du 21 mars 2026 relative à l'élection du Maire de la Commune de RULLY ;

VU la délibération n° 2026-28 en date du 21 mars 2026 fixant à huit le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de RULLY ;

Considérant que les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de lutte contre l'exclusion, l'Union Départementale des Associations Familiales et les associations de personnes handicapées n'ont fait aucune proposition de membres ;

Considérant que le Maire est délié de son obligation de désigner un représentant de ce type d'association et peut nommer en lieu et place une personne qualifiée qui participe à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

ARRÊTE

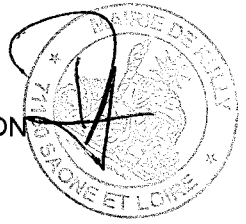
Article 1 : Sont nommés administrateur du Conseil Communal d'Action Sociale de Rully :

- Mme TROUSSARD Yvonne
- Mme COELHO Evelyne
- Mme FOURNIER Bernadette
- Mme CORDONNIER Jocelyne
- Mme RACINE Annie
- Mme BOUARD Marie-Claude

- Mme HOAREAU Carine
- Mme GAHAN Meryl

Article 2 : Les secrétaires de mairie sont chargées de l'exécution de cet arrêté.

Fait à RULLY
Le 09 avril 2026
Le Maire, Sylvie TRAPON



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.